Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le
ID : 005-210500583-20250715-ARRETE202517-AR

Freissinières
PAYS DES ÉCRINS

Arrêté 2025-17

ARRÊTÉ MUNICPAL DU 15 JUILLET 2025
ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de FREISSINIERES,

- ***Vu*** le Code Général des Collectivités
- ***Vu*** la demande de l'Association ADAF d'organiser le Fête de la Sainte-Marie-Madeleine,
- ***Vu*** la nécessité de fermer la route entre le carrefour des Meyries et la place de la Cour au lieu-dit « Les Ribes » les 19 et 20 juillet 2025,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – Le maire de la commune de Freissinières autorise l'association ADAF à organiser la Fête de la Sainte-Marie-Madeleine les 19 et 20 juillet 2025 et à fermer la route entre le carrefour des Meyries et la place de la Cour au lieu-dit « Les Ribes »

ARTICLE 2 – Une déviation sera mise en place par les lieudits « Les Meyries » et « Ville ».

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

ARTICLE 4 – Les contrevenants pourront faire l'objet de poursuites conformément aux lois.

ARTICLE 5 – Le Maire et la Gendarmerie sont chargés de l'exécution de cet arrêté.

Ampliation à :
L'association ADAF
M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.
Les archives communales.

Freissinières, le 15 juillet 2025
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

MAIRIE DE FREISSINIERES - 05 - Htes-Alpes

Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1er adjoint au Maire.